

Le paysage de la retraite obligatoire en France

Principes

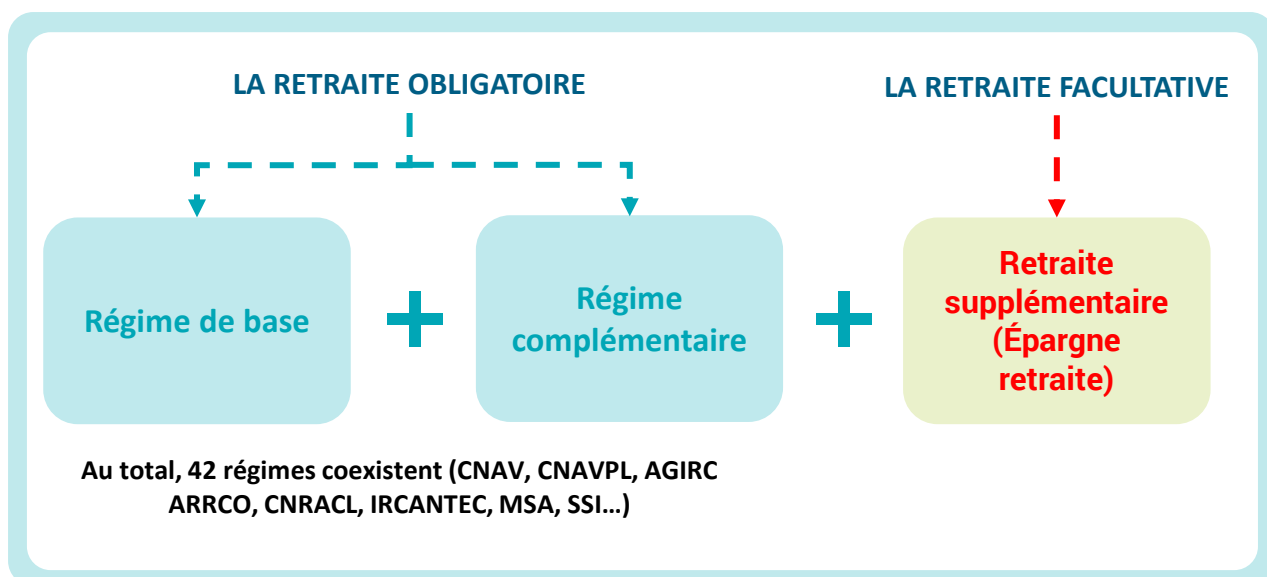
Chaque retraite est singulière et reflète notre carrière : selon que l'on a été Fonctionnaire, Artisan, Commerçant, Salarié ou Profession Libérale, la retraite présentera des particularités au niveau des caisses, des droits, des cotisations, etc... Toutefois, la composition de la retraite est identique pour tous les assurés. Quel que soit leur statut ou leur profession, elle sera toujours constituée de 3 niveaux :

1. Une **retraite de base** (régime obligatoire)
2. Une **retraite complémentaire** (régime obligatoire)
3. Une **retraite supplémentaire** (régime facultatif)

Connaître les régimes qui constituent notre retraite facilite les démarches le jour du départ. Les droits peuvent être répartis dans plusieurs régimes, qu'il est important d'identifier pour garantir le paiement des pensions.

Tout au long de notre carrière, nous verserons des cotisations pour toute activité professionnelle aux régimes de base et complémentaires auxquels nous sommes affiliés, selon la nature de notre activité, afin de constituer nos droits futurs à retraite.

Composition de la retraite





Boîte à outils

1. **Relevé Individuel de situation** : pour contrôler l'affiliation aux différents régimes tout au long de la carrière
2. **Bulletins de paie (si salarié)** : pour identifier les dispositifs de retraite supplémentaires éventuels



Bon à savoir

Avant de commencer tout projet de départ en retraite, il est essentiel de faire le point sur son historique et d'identifier les caisses / organismes auprès desquels on a cotisé.